

RÈGLEMENT DU JEU

« CALENDRIER DE L'AVENT » 01/12/2017 au 24/12/2017

ARTICLE 1 : LA SOCIETE ORGANISATRICE

1.1 **Mondadori Magazines France SAS** au capital social de 56.957.458 Euros, dont le siège social est sis au 8 rue François Ory 92543 Montrouge Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, sous le numéro 452 791 262 00085 , exerce notamment l'activité de concepteur, réalisateur et producteur de contenus et services multi-supports pour des opérateurs mobiles, portails Internet, site web, médias et annonceurs, pour le compte des sociétés du groupe Mondadori France, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Ci – après dénommée **Mondadori Magazines France** organise du 01/12/2017 07h00 au 24/12/2017 23h59 sur les pages Facebook des magazines suivants :

- Biba :
<https://www.facebook.com/bibamagazine/>
- Grazia :
<https://www.facebook.com/graziafrance/>
- L'Ami des Jardins
<https://www.facebook.com/amidesjardins>
- Modes et Travaux
<https://www.facebook.com/modesettravaux>
- Nous Deux :
<https://www.facebook.com/NousDeuxMag>
- Pleine Vie :
<https://www.facebook.com/PleineVie/>
- Top Santé
<https://www.facebook.com/topsantecom>
- Vital Food
<https://www.facebook.com/Vitalfood.le.mag/>

un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **CALENDRIER DE L'AVENT** »

- Closer
<https://www.facebook.com/closer.fr>

un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **GRATTAGE DE NOËL** »

- Closer Teen :
<https://www.facebook.com/CloserTeen/>
- TéléPoche :
<https://www.facebook.com/telepoche/>
- TéléStar
<https://www.facebook.com/TeleStarmag>

un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **HOTTE DU PERE NOEL** »

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Ces trois jeux gratuits et sans obligation d'achat sont ouverts à toute personne désireuse d'y participer et résidant en France et en Belgique, à l'exception :

- des salariés de la Société organisatrice ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint
- des salariés des Sociétés partenaires dont le personnel de l'Etude de Maîtres SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, de l'opération ainsi que de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs).

La participation des mineurs au Jeu est autorisée à la condition qu'un accord parental préalable, écrit et daté leur ait été donné. L'organisateur se réserve le droit de demander aux participants de justifier cette autorisation et de disqualifier tous participants ou gagnants en l'absence de justification de cette autorisation.

Le participant devra posséder une adresse e-mail valide.

Ce jeu sera annoncé par le biais du site internet de chaque magazine entre autres, et par le biais de toute campagne de promotion mis en place pour l'événement : bannières en rotation sur le site, newsletters sur les sites des magazines, mise en avant éditoriales, teasers ...

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement et de ses avenants.

ARTICLE 3 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Le Jeu se déroule comme suit : le participant se connecte sur les pages Facebook des magazines concernés et clique sur les onglets « Calendrier de l'Avent » "Grattage de Noël" ou "Hotte du Père Noël" selon les magazines.

Ou directement sur les url dédiées à chaque jeu :

- Biba : <http://shakr.cc/nian>
- Closer : <http://shakr.cc/n9yg>
- Closer Teen : <http://shakr.cc/n5wy>
- Grazia : <http://shakr.cc/nis2>
- L'Ami Des Jardins : <http://shakr.cc/niam>
- Modes & Travaux : <http://shakr.cc/niak>
- Nous Deux : <http://shakr.cc/n9zp>
- Pleine Vie : <http://shakr.cc/nial>
- TéléPoche : <http://shakr.cc/mqjf>
- TéléStar : <http://shakr.cc/nduq>
- Top Santé : <http://shakr.cc/niaj>

- Vital Food: <http://shakr.cc/ndvs>

Après avoir pris connaissance des modalités de participation:

- le joueur clique sur le bouton "Participer" et autorise les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données s'il participe à ce jeu pour la première fois
- le joueur remplit le formulaire de participation, prend connaissance du règlement du jeu et déclare l'accepter en cochant obligatoirement la case prévue à cet effet
- le joueur peut jouer 5 fois par jour
- le joueur peut inviter ses amis.
- le jeu sera organisé du 01/12/2017 07h00 au 24/12/2017 23h59
- le choix des gagnants se déroule comme suit : chaque lot mis en jeu est défini selon une date et un créneau horaire pendant lequel le premier joueur se connectant au jeu dans l'heure remportera le lot
- le joueur peut gagner 1 seul et unique lot sur toute la durée de chaque jeu

3.2 Pour participer, les internautes devront se connecter avec soit leur compte Facebook, soit leur profil Google Plus, soit avec une adresse mail valide et compléter le formulaire d'inscription dans lequel ils devront notamment préciser leurs nom, prénom et adresse postale qui serviront à leur envoyer leur dotation en cas de gain.

3.3 Le participant pourra partager ce jeu via le réseau Facebook.

3.4 Le participant peut jouer sur toutes les pages fan des magazines du groupe proposant ce jeu sans restriction.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES LOTS

4.1 Les jeux sont basés sur une attribution par « instants gagnants ». On entend par « instant gagnant » une programmation informatique préalable et aléatoire déterminant que la connexion correspondant à un certain instant sera déclaré gagnante d'une des dotations prévues.

En cas de non-attribution du lot à l'instant prévu, pour cause de non-participation à cet instant, l'instant gagnant court pendant une durée d'une heure. La première connexion est déclarée gagnante. Si aucune connexion n'a lieu au cours de cette durée, le lot n'est pas attribué.

4.2 Mode d'attribution du jeu « **CALENDRIER DE L'AVENT** » :

Pour chaque magazine concerné par ce jeu, le principe du jeu et le mode d'attribution des lots est identique : chaque jour, l'utilisateur vient « gratter » une case du calendrier grâce à sa souris sur ordinateur ou directement sur l'écran de son smartphone ou sa tablette et découvrir s'il a gagné ou non le lot du jour.

4.3 Mode d'attribution du jeu « **HOTTE DU PERE NOEL** » :

Pour chaque magazine concerné par ce jeu, le principe du jeu et le mode d'attribution des lots est identique : chaque jour, l'utilisateur vient déplacer le personnage du Père Noël, grâce aux touches de son clavier, afin d'attraper 3 paquets-cadeaux dans la hotte du Père Noël, au choix parmi 10 paquets-cadeaux tombant du ciel. Il découvre ensuite si l'un de ces 3 paquets-cadeaux est gagnant ou non.

4.4 Mode d'attribution du jeu « **GRATTAGE DE NOEL** » :

Pour le magazine Closer le principe du jeu et le mode d'attribution des lots est le suivant : chaque jour, l'utilisateur vient gratter l'image de Noël, grâce à sa souris sur ordinateur ou directement sur l'écran de son smartphone ou sa tablette, afin de découvrir s'il a gagné ou non le lot du jour.

4.5 Si les coordonnées postales indiquées dans le formulaire d'inscription au jeu sont fausses ou incomplètes, la société organisatrice ne sera pas tenue responsable en cas de non-réception du lot du gagnant. Un seul lot est à gagner par jour et par magazine.

4.6 Conditions de participation :

Pendant toute la durée des Jeux, il ne sera attribué par magazine qu'un prix par gagnant et par type de lots et par foyer (même nom ou même adresse postale ou électronique). Dans ce cas, seul le premier lot gagné dans la période de jeu sera adressé au gagnant.

Est défini comme foyer :

- Même adresse postale ou électronique. Ainsi une même adresse postale ou électronique ne pourra donner lieu qu'à un seul gain par type de lots.

ARTICLE 5 : LOTS OFFERTS

5.1 La liste et le détail des lots attribués est précisé en annexe en fin de ce règlement.

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les lots par des équivalents en terme de caractéristiques à ceux visualisés sur le site présentant un jeu et/ou de même valeur, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait

5.2 Les lots attribués sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier la provenance (l'adresse mail), de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

5.3 Sauf indication contraires précisées sur la publicité du jeu, les gagnants recevront leur lot par voie postale à l'adresse où ils se seront domiciliés dans un délai de 3 mois à compter de la clôture du Jeu correspondant. Si l'adresse indiquée se devait se révéler inexacte empêchant ainsi la bonne livraison du lot, le gagnant sera considéré comme déchu de son droit à son lot. La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement.

Dans le cas où l'envoi des prix serait impossible pour un autre motif que ceux sus-indiqués, les gagnants seront avertis par la Société Organisatrice par e-mail pour convenir des modalités de récupération des prix.

Si l'un des gagnants est mineur, son lot sera remis à la personne majeure qui en a la garde juridique.

5.4 La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tous vols et pertes des lots et/ou des retards lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnant(e)s ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de l'Organisateur, **Mondadori Magazines France**.

ARTICLE 6 : CONTROLES ET RESERVES :

6.1 La Société Organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Jeu. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le

remboursement des lots déjà envoyés.

6.2 – Reserve relative à l'utilisation des noms des gagnants

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires son nom, adresse ou image à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent jeu et / ou ses résultats dans le magazine ainsi que sur le Site. Dans l'hypothèse où le gagnant serait un mineur, lesdites informations et la photographie ne seront publiées qu'avec le consentement exprès et préalable du ou des détenteurs de l'autorité parentale.

Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société organisatrice.

Les informations ci-dessus sont indispensables au traitement des Participations par la société organisatrice. A défaut, les Participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux de la société organisatrice.

6.3 En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, la Société Organisatrice et ses partenaires ne pourront être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal, des réseaux Internet.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le participant aux règles susvisées.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Le règlement complet pourra être consulté depuis chaque page fan de chaque magazine et pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement de timbre au tarif lent de la poste en vigueur) en écrivant à :

MONDADORI Magazines France

Grand Jeu CALENDRIER DE L'AVENT – Service Marketing Digital
8, rue François Ory 92543 Montrouge Cedex

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de NANTERRE.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'incidents sur les réseaux Internet, les participants ont été interrompus ou leur participation non prise en compte. Il en est de même en cas de problèmes technique avant et pendant la durée du jeu.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78 (article 17) les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

MONDADORI Magazines France

Grand Jeu CALENDRIER DE L'AVENT – Service Marketing Digital
8, rue François Ory 92543 Montrouge Cedex

Les traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre du jeu seront déclarés auprès de la CNIL. Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

6.4 – Données personnelles

Sous réserve de leur consentement explicite, les Participants pourront également recevoir des offres des partenaires de la

société organisatrice susceptibles de les intéresser. En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice.

ARTICLE 7 : RECLAMATION

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé le délai d'un an à compter de la date de fin du jeu concours.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENTS

Le participant pourra obtenir le remboursement des frais de sa participation pendant toute la durée d'un Jeu à raison d'un seul remboursement pendant toute la durée du jeu et dans le délai de 45 jours à compter de sa date de clôture (le cachet de la Poste faisant foi).

La Société Organisatrice ne sera pas responsable des frais engagés à l'occasion d'une participation non-valide. Les frais engagés pour la participation au jeu via Internet et/ou de demande de règlement seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par courrier accompagnée pour le remboursement des frais de connexion des documents précisés ci-dessous, au tarif lent en vigueur.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Chaque participant pourra obtenir le remboursement des frais de connexion sur la base suivante : pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,25 euros correspondant aux frais de communication occasionnés pour l'inscription au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

La demande devra préciser :

- L'intitulé du jeu,
- La date et l'heure de participation,
- Les : nom, prénom, coordonnées postales du participant et son adresse électronique,
- Un justificatif de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès,
- d'un RIB ou RIP
- Une copie de la carte d'identité du participant

Etre adressée à :

MONDADORI Magazines France

Grand Jeu CALENDRIER DE L'AVENT – Service Marketing Digital
8, rue François Ory 92543 Montrouge Cedex

Au dos de l'enveloppe : les coordonnées complètes du participants (Nom / Prénom / adresse complète)

Si l'une des éléments ou informations devait manquer, aucune participation ne sera remboursée.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à la durée de celle-ci (titulaires d'un abonnement avec accès non facturé à la minute de connexion) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur connexion au site ne leur

occasionne aucun frais particulier.

Les frais de poste engagés pour une telle demande seront remboursés au tarif lent en vigueur, sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de participation.

ARTICLE 9 : CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus. En conséquence, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés, - De la transmission des données,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bug,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le jeu pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société organisatrice rendant impossible le maintien du jeu en ligne, tels que des exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc. Enfin, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de ladite dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 10

Le présent règlement est déposé en l'étude de :

SCP SIMONIN - LE MAREC ET GUERRIER HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

54 rue Taitbout

75009 PARIS

A laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL

« CALENDRIER DE L'AVENT »

Jeu valable du 1er décembre 2017 7h00 au 24 décembre 2017 23h59

DOTATIONS

BIBA :

24 dotations

- 11 lots composés d'un bonnet et une paire de mitaine BIBA + un collant à pois BIBA + un snood + des lacets + une batterie de secours + un séparateur d'écouteurs + une eau de parfum Angel de Thierry Mugler (5mL) + un vernis à ongles Beauty Success + une crème rituals 70mL + un pack de lingettes démaquillantes Beauty Success ; lot d'une valeur unitaire de 27€ TTC
- 5 lots composés d'un collant à pois BIBA + une eau de parfum Angel de Thierry Mugler (5mL) + une batterie de secours + une pochette enveloppe + Masque éclat dynamisant Beauty Success + 2 pack de lingettes démaquillantes Beauty Success ; lot d'une valeur unitaire de 28,50€ TTC
- 3 lots composés d'un collant à pois BIBA + une eau de parfum Angel de Thierry Mugler (5mL) + un headband + une pochette + un t-shirt Bel Air + Une Brume solaire Beauty Success + crème rituals 70mL ; lot d'une valeur unitaire de 24,50€ TTC
- 2 lots composés d'un collant à pois BIBA + une eau de parfum Angel de Thierry Mugler (5mL) + un headband + une pochette + un t-shirt Bel Air + un masque purifiant Institut Arnaud + crème rituals 70mL ; lot d'une valeur unitaire de 28,50€ TTC
- 3 lots composés d'un livre Le Boot Camp de Valérie Orsoni + un snood + un collant à pois BIBA+ une batterie de secours + une eau de parfum Angel de Thierry Mugler (5mL) + un combleur de lèvres universel Sothys ; lot d'une valeur unitaire de 38€ TTC

CLOSER :

24 dotations

- une compilation de 5 CD "Night Fever RFM" d'une valeur unitaire de 23€ TTC
- une compilation de 5 CD "Chanson française RFM" d'une valeur unitaire de 17,99€ TTC
- deux bouées géantes donut (chocolat/Framboise) d'une valeur unitaire de 20€ TTC
- 5 huiles pour le bain Kneipp d'une valeur unitaire de 9,95€ TTC
- 1 lot composé d'une huile pour le bain Kneipp et d'une montre Ice Watch Solid d'une valeur unitaire de 78,95€ TTC
- 2 lots composés d'un magazine "Yoga" et d'une montre Ice Watch Solid d'une valeur unitaire de 74,90€ TTC
- 2 lots composés d'un carnet de note et d'une montre Ice Watch Solid d'une valeur unitaire de 77,95€ TTC
- 6 porte-monnaie Mac Douglas d'une valeur unitaire de 26€ TTC
- 2 shorts "Athletic 21" d'une valeur unitaire de 15€ TTC
- 2 paréos "New Look" d'une valeur unitaire de 20€ TTC

CLOSER TEEN :

24 dotations

- 9 CD « Illuminate » de Shawn Mendes d'une valeur unitaire de 14,99€ TTC
- 5 DVD « JEM » d'une valeur unitaire de 9,99€ TTC
- 5 DVD « Mostly Ghostly » d'une valeur unitaire de 7€ TTC
- 1 coffret « Big Time Rush » d'une valeur unitaire de 22,80€ TTC
- 1 CD « Next Poppys » d'une valeur unitaire de 17,99€ TTC
- 2 livres « Ma Story MA2X » d'une valeur unitaire de 15,95€ TTC
- 1 CD « Toujours le même » de MA2X d'une valeur unitaire de 10,99€ TTC

GRAZIA :

24 dotations

- 6 lots composés d'1 livre « Exposition Pop Art », 1 crème de douche & 1 crème hydratante « Rituals », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 60,85€ TTC
- 3 lots composés d'1 coffret de 7 dvd « Florence Foresti - L'intégrale », 1 crème de douche & 1 crème hydratante « Rituals », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 60,74€

TTC

- 1 lot composé d'1 pochette « Mac Douglas », 1 crème de douche et 1 crème hydratante « Rituals », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 60,85€
- 2 lots composés d'1 livre « Exposition Pop Art », 1 eau thermale « Uriage », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 63,95€ TTC
- 1 lot composé d'1 foute « Carré Blanc », 1 masque « Beauty Success », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 60,60€ TTC

• 3 lots composés d'1 crème hydratante effet soleil « Sampar », 1 CD de Calypso Vallois, 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 62,95€ TTC

• 3 lots composés d'1 livre « Exposition Pop Art », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 57,95€

TTC

- 1 lot composé d'1 pochette « Mac Douglas », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 57,95€ TTC
- 2 lots composés d'1 BD de Charles Berberian, 1 CD de Calypso Vallois, 1 crème de douche & 1 crème hydratante « Rituals », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 57,95€ TTC
- 2 lots composés d'1 CD de Calypso Vallois, 1 crème de douche & 1 crème hydratante « Rituals », 1 masque « Beauty Success », 1 lotion tonique « Uriage », 1 tee-shirt « Ananas », 1 paire de lunettes de soleil, 1 pochette « Sézane » pour une valeur totale unitaire de 56,44€

L'AMI DES JARDINS :

24 dotations

- un tour de cou d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - deux lots de 2 pelotes de laine d'une valeur unitaire de 10€ TTC (un lot par gagnant)
 - un sac à outils d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - un maxi sac cabas d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un podomètre d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un livre « Le grand livre sur la permaculture » d'une valeur unitaire de 8€ TTC
 - un livre « Rien que du bois 25 idées récup en palettes » d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un livre « 31 Recettes bluffantes » d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un lot de 2 carnets de note d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - un livre « Guide des traces d'animaux France et Europe » d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un kit de Scrapbooking d'une valeur unitaire de 8€ TTC
 - un coffret « Mon bracelet DIY » d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un lot de marque places d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un lot de « Papier déco » d'une valeur unitaire de 8€ TTC
 - un sac en kraft « Les Féés Maison » d'une valeur unitaire de 8€ TTC
 - une boîte de rangement « Ma boîte à bricoles » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - une trousse « Ma trousse à couture » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - une batterie de secours pour smartphone/tablette, modèle marinrière d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un sac à tarte d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - un coffret « 600 questions sur le jardin – Silence ça pousse » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - un kit d'emporte pièces pâtisserie d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - une ceinture en gel d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un caddie à roulettes beige d'une valeur unitaire de 15€ TTC

MODES & TRAVAUX :

24 dotations (un lot par gagnant)

- quatre tours de cou d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - quatre lots de 2 pelotes de laine d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - quatre podomètre d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - quatre batteries de secours pour smartphone/tablette, modèle marinrière d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - quatre voiles d'hivernage pour les plantes d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- quatre sacs à outils d'une valeur unitaire de 10€ TTC

NOUS DEUX :

24 dotations

- un lot composé de trois recueils policiers + une agenda + un cabat + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 17,6€ TTC
 - cinq lots composé d'un livre "Les âmes ensorcelées" de Nous Deux + un cabat Nous Deux + deux carnets de notes + un agenda + deux recueils policiers ; lot d'une valeur unitaire de 18,45€ TTC
 - un lot composé d'un CD de Luis Mariano + CD de Céline Dion + CD "Années 80" + Livre "Dalida" + Livre "60 recettes" + une pochette Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 18,10€ TTC
- un lot composé d'un livre "Les âmes ensorcelées" + un Livre "Dalida" + deux livres "Les astuces de Nous Deux" + une pochette Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 20,55€ TTC
 - un lot composé d'un livre "La saga du roman photo" + un cabas + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 18,75€ TTC
 - un lot composé de deux CD de Frédéric François + un livre de recettes Nous Deux + un cabas Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 26,55€ TTC
- un lot composé d'un CD de Claude François + CD de Luis Mariano + un cabas Nous Deux + deux carnets de notes + un agenda ; lot d'une valeur unitaire de 16,30€ TTC
- un lot composé de deux CD de Franck Mickael + un livre de recettes Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 24,75€ TTC
- un lot composé d'un CD et un DVD de Claude François + un livre de Dalida + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 22,60€ TTC
- un lot composé d'un CD de Claude François + un CD de Céline Dion + un CD "Années 80" + une pochette Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 14,40€ TTC
 - un lot composé d'un livre "Les âmes ensorcelées" + un livre de Dalida + deux livres de recettes Nous Deux + une pochette Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 30,75€ TTC
 - un lot composé d'un CD de Mireille Mathieu + un CD d'Hervé Villard + un livre "Dalida" + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 11,45€ TTC
- un lot composé d'un CD de Mireille Mathieu + un CD d'Hervé Villard + un livre de Marc Lavoine + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 16,55€ TTC
 - un lot composé de deux CD de Frédéric François + un livre "La part des flammes" de Gaëlle Nohant + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 18,55€ TTC
 - un lot composé de trois "Guides pratiques Nous Deux" + un cabas Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 16,75€ TTC
- un lot composé de deux CD de Franck Mickael + un livre de Marc Lavoine + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 16,55€ TTC
- deux lots composés d'un CD de Claude François + quatre livres "Produits de saison Nous Deux" + un cabas Nous Deux + deux carnets de note ; lot d'une valeur unitaire de 14,60€ TTC
- deux lots composés de deux CD "Chansons d'amour" + 5 recueils de nouvelles Nous Deux + deux carnets de notes ; lot d'une valeur unitaire de 23,80€ TTC

PLEINE VIE :

24 dotations

- un tour de cou d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - un carnet à broder d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - trois lots de 2 pelotes de laine d'une valeur unitaire de 10€ TTC (un lot par gagnant)
 - un maxi sac cabas d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un podomètre d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un coffret « Mon bracelet DIY » d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un lot de marque places d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - une boîte de rangement « Ma boîte à bricoles » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - une trousse « Ma trousse à couture » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - une batterie de secours pour smartphone/tablette, modèle marinière d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un sac à tarte d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - un kit d'emporte pièces pâtisserie d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un caddie à roulettes beige d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - un sac isotherme d'une valeur unitaire de 10€ TTC
 - un voile d'hivernage pour les plantes d'une valeur unitaire de 6€ TTC
 - un pot de fleur en toile d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un caddie à roulette décor feuilles d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une mangeoire pour oiseaux d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - une paire de gants de jardinage d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un kit de jardinage d'une valeur unitaire de 15€ TTC
- un sac à outils d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un sac à outils d'une valeur unitaire de 15€ TTC

TELESTAR :

24 dotations

un volume de la collection de livres « Les plus beaux villages de France » présentée par Laurent Cabrol d'une valeur unitaire de 4,90€ TTC

TELEPOCHE :

24 dotations

un volume de la collection de livres « Les plus beaux villages de France » présentée par Laurent Cabrol d'une valeur unitaire de 4,90€ TTC

TOP SANTE :

24 dotations

- un masseur vibreur d'une valeur unitaire de 20€ TTC
- une gourde à infusion d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une ceinture de gel d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une bouteille isotherme d'une valeur unitaire de 20€ TTC
- un turban sèche-cheveux d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une box beauté (vernis, pince à épiler avec Led, kit manucure) d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un sac de sport d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un lot de 3 Top Santé Hors Série d'une valeur unitaire de 12€ TTC
- un shorty minceur d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un podomètre d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un tour de cou d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une box bien-être (turban sèche-cheveux, mini masseur, ceinture gel) d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une ventouse anti-cellulite d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une pince à épiler d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une paire de chaussettes cocooning d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une ceinture de sport d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une bouteille isotherme à motif d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une box minceur (ventouse anti-cellulite, shorty minceur, électrostimulateur) d'une valeur unitaire de 35€ TTC
- un électrostimulateur d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un coussin gel d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un legging minceur d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un mug isotherme d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- un tapis accupression d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- une box running (podomètre, tour de cou, ceinture de sport) d'une valeur unitaire de 30€ TTC

VITAL FOOD:

24 dotations

- 21 magazines Vital Food (un ancien numéro au choix pour le gagnant) pour une valeur unitaire de 3,95€ TTC
- 3 abonnements d'un an à Vital Food pour une valeur unitaire de 22,50€ TTC